



## agression sexuel sur personne vulnérable

Par **taz05**, le **09/05/2012** à **06:40**

Bonjour ma copine à subi un viol la police enquête, à t elle besoin d assistance d un avocat? étant très dramatiser à tel droit à des aides, ainsi que moi même sous le choc aussi, j ai plein de question sur la façon dont la police à commencer son enquête aider moi s il vous plait! !!

Par **lepucier**, le **13/05/2012** à **23:15**

Bonjour

Je ne connais pas les circonstances du viol mais il s agit d un crime. A l issue de l enquete de police si l auteur est identifie, il y aura certainement une ouverture d information donc l enquete sera diligentee par un juge d instruction. Vous viys constituerez partie civile donc vous serez assiste d un avocat.

En cas de besoin d information, n hésitez pas a prendre attache aupres de l association d aide aux victimes, souvent implante au tgi de votre departement, bon courage!